

## Le Conseil de la Sculpture du Québec

Claude-Paul Gauthier

Volume 24, Number 96, Fall 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/54702ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

La Société La Vie des Arts

### ISSN

0042-5435 (print)

1923-3183 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Gauthier, C.-P. (1979). Le Conseil de la Sculpture du Québec. *Vie des arts*, 24(96), 20–21.

# Le Conseil de la Sculpture du Québec

Claude-Paul Gauthier

Le Conseil de la Sculpture du Québec est un organisme juridiquement constitué qui travaille à assurer la défense des droits sociaux et moraux des sculpteurs du Québec, la diffusion de la sculpture, la coordination et la transmission de l'information professionnelle, et qui favorise la tenue d'événements culturels importants en sculpture, tant au Québec qu'au dehors: symposiums, expositions, etc.

Le Conseil a été formé au printemps 1978<sup>1</sup> par un ensemble de sculpteurs québécois conscients de la nécessité d'un tel groupement, étant donné les problèmes majeurs de la sculpture contemporaine et des artistes qui y travaillent. La réalisation, la dimension, le poids, le transport, la mise en marché des œuvres formalistes de toute tendance, la non-commercialité des projets, des plans et des réalisations de la sculpture prospective, autant conceptuelle que technologique, et la difficulté de catégoriser les formes éphémères, *animationnelles* et environnementales de l'art qui se fait maintenant, amènent l'artiste à rechercher d'autres formes d'implication sociale et à susciter de nouvelles possibilités collectives de diffusion et de compréhension de la part du public. Ainsi, par exemple, en ayant voix au chapitre lors de l'édification des politiques culturelles gouvernementales, en favorisant l'implication culturelle des organismes privés ou industriels, est-il possible d'amener des modifications et des ajustements concrets des mécanismes de production et de diffusion artistiques plus conformes à l'évolution du vécu socio-culturel des artistes, tant sur les plans juridiques, légaux qu'économiques.

Le Conseil de la Sculpture du Québec met de l'avant plusieurs projets à court et à long termes qui visent à concrétiser l'accroissement des possibilités collectives des sculpteurs à l'autodétermination, à la diffusion et à l'autonomie économique. Il est évident que la meilleure mise en marché ne peut être faite que par l'artiste lui-même, selon son dynamisme propre, mais il est important de susciter l'ouverture collective des fonds publics, parapublics et gouvernementaux pour favoriser la promotion de la sculpture contemporaine.

## Symposium

Ainsi une des manifestations collectives de sculpture les plus stimulantes est le symposium. Plusieurs symposiums ont eu lieu au Québec depuis 1964, date du symposium de sculpture du Mont-Royal, à Montréal. Au cours de ces manifestations, plusieurs problèmes juridiques et organisationnels sont survenus (il n'y a qu'à penser à Alma, aux droits d'auteur, au respect et à l'entretien ultérieur des œuvres, etc.). Conscient de la nécessité d'une restructuration des normes des symposiums, le Conseil a mis sur pied un comité d'étude. Ce comité a fait des recommandations très précises sur les normes propres à assurer le maximum d'avantages pour les artistes tant en ce qui concerne la sélection, les conditions de travail, les dispositions contractuelles salariales — contrat type — que des possibilités d'accès à des moyens technologiques de construction — contacts avec l'industrie — dans le but général de permettre l'élaboration technique et conceptuelle la plus poussée, l'accroissement de la fréquence de tels événements et la garantie d'une qualité maximale de réalisation, compte tenu du caractère spécialisé, prospectif et technique de ce genre de manifestation; le tout étant possible par une série de mesures permettant aux artistes participants d'avoir un laps de temps suffisant (au minimum trois mois) pour conceptualiser et préparer, le cas échéant

en industrie, les données techniques de leur projet et de pouvoir s'impliquer plus dynamiquement et non plus seulement comme sculpteurs-invités-à-la-dernière-minute. Le comité a aussi établi une politique visant à accentuer la diffusion de l'information relative à ces événements.

## Un pour cent

Une autre réalité offre des possibilités de développement et d'implication de grande envergure pour les sculpteurs: la loi d'intégration des œuvres d'arts dans les édifices publics (loi du 1%) visant à consacrer un pour cent du budget des édifices publics à l'installation d'œuvres d'art intégrées à l'architecture<sup>2</sup>.

Le Conseil de la Sculpture du Québec a créé un comité d'étude, composé notamment des sculpteurs Charles Daudelin et Pierre Granche, qui a soumis des recommandations précises aux différents paliers gouvernementaux: municipal, provincial (Comité interministériel de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement) et fédéral (Ministère des Travaux Publics).

Voici quelques exemples des recommandations soumises par le comité:

- Diffusion de l'information sur les contrats (concours ouverts);
- Extension de la loi du 1% à tous les ministères constructeurs: justice, travaux publics, affaires sociales, éducation; à toutes les sociétés d'État, à tous les organismes subventionnés publics ou semi-publics (cegeps, commissions scolaires, etc.) et à tous les édifices rénovés ou récupérés par ces mêmes sociétés; aux municipalités, etc.;
- La présence de sculpteurs lors des études préliminaires des projets d'architecture de façon à délimiter en collaboration les aires disponibles aux créations sculpturales;
- La modification des clauses du contrat type de façon à assurer, par exemple, l'entretien ultérieur des œuvres par l'organisme constructeur, une indexation du prix des matériaux, le respect intégral du droit d'auteur de l'artiste, la protection maximale de l'artiste par rapport aux responsabilités encourues, etc.

Cette loi, appliquée systématiquement, offre des possibilités de développement fantastique autant pour les artistes, par ce nouveau pouvoir de transformation du contexte urbain et environnemental qui, jusqu'ici, il faut le dire, laisse à désirer sur bien des points, que pour la société qui ne pourra que bénéficier de cet apport nouveau et créateur.

## Diffusion

Un autre aspect du développement de la sculpture au Québec, est la mise en marché et la diffusion. Le Conseil de la Sculpture du Québec met l'emphase sur la création d'expositions, appuie et encourage les initiatives du milieu en ce sens. Les perspectives de développement visent la présentation d'événements et d'expositions de sculpture, tant sur le plan national qu'international, en collaboration avec les gouvernements concernés, de façon à faire connaître les œuvres importantes des sculpteurs québécois contemporains. Il est tout à fait logique, suivant cette démarche, d'insérer les créations québécoises dans le circuit international du marché de la sculpture et des échanges culturels entre les pays, et cela toujours dans l'optique d'offrir le plus de possibilités d'expansion aux artistes puisque le but ultime de cette organisation est de donner le maximum de possibilités à l'autonomie de l'individu sculpteur.



Claude-Paul Gauthier dans son atelier.

### Condition socio-économique

L'aventure globale de la sculpture est la prise en mains de l'espace environnemental humain et l'imprégnation de l'imaginaire archétypal collectif par l'individu créateur. Cela se traduit dans la recherche et dans l'interaction du sculpteur avec le cortex social, politique et culturel contemporain, par son installation physique, l'atelier, infrastructure fonctionnelle; par l'implication plastique de sa recherche, l'outillage, les matériaux, les contacts avec l'industrie, infrastructures techniques; par la synthèse des moyens disponibles pour financer ses recherches, les subventions, les contrats, le travail *second*, l'augmentation du coût de la vie et des matériaux, infrastructure économique; et par la diffusion de sa création, les expositions, la vente, les contrats, les événements, infrastructure promotionnelle.

Nombre d'études ont été faites sur la situation socio-économique des sculpteurs (et des artistes en général) notamment par l'Unesco et par Statistique Canada. Elles démontrent, on ne peut plus clairement, que «trois artistes sur quatre au Canada doivent prendre un autre emploi, tandis que 80 pour 100 d'entre eux gagnent moins de \$5000 grâce à leur art»<sup>3</sup>.

Telle est la situation individuelle du sculpteur. Pour tenter d'y remédier, il importe que les artistes prennent collectivement en mains leur implication dans les pouvoirs décisionnels de façon à susciter un intérêt collectif pour la sculpture et à multiplier les possibilités d'engagement direct par le droit de parole officiel dans les plans d'aménagement urbains et ruraux, par la pression de l'opinion du Conseil de la Sculpture sur les décisions gouvernementales à tous les paliers concernant l'environnement humain, physique et culturel, la situation socio-économique du sculpteur et son droit à la libre création, de façon que, pleinement en possession des outils socio-économiques auxquels lui donne droit son autodétermination d'être libre, conscient et évolutif, il puisse

donner un sens concret, engagé et contemporain à son travail, en vue de rendre à la sculpture un sens culturel, social et humain autre qu'un simple rêve ostentatoire au sujet d'objets.

1. Le Conseil de la Sculpture du Québec a été formé en même temps que les Conseils de la Peinture et de la Gravure afin d'assurer à tous les artistes en arts visuels une représentation efficace, selon leur discipline. Depuis la cessation des activités de l'Association des Sculpteurs du Québec, en 1974, les sculpteurs étaient dépourvus de toute représentation officielle.
2. Loi du 1%: Dite loi pour «l'embellissement» des édifices publics. Le Conseil estime que le terme d'*embellissement* est ambigu dans ce sens que l'Esthétisme et la notion du Beau en art sont des termes quelque peu archaïques, ne correspondant qu'à une des multiples facettes du phénomène artistique et ne sauraient, par le fait même, donner le ton à l'ensemble d'une politique. Nom à changer.
3. Cf. un article sur *Le peu de revenu des artistes* paru dans *La Presse* de Montréal, du 14 mai 1979.

Claude-Paul Gauthier est né à Montréal, le 17 février 1951. Après avoir obtenu le diplôme d'études collégiales au Cegep du Vieux-Montréal, il s'inscrit, en 1972, à l'U.Q.A.M. (option Sculpture). La même année, il participe au Symposium de Longueuil, après avoir antérieurement fait partie du projet du parc Roussillon et fourni une sculpture pour un parc de Longueuil. En 1973-1974, il enseigne les arts plastiques dans une école de la Commission Catholique de Montréal, tout en se joignant à une équipe qui fait circuler un projet, *Diffusion artistique communautaire*, parmi de nombreux organismes communautaires de la Rive-Sud, ainsi qu'à une exposition collective à Longueuil. L'année suivante, il décroche un prix au Symposium de Matane et profite d'un voyage en Amérique centrale pour y étudier l'architecture, les arts plastiques et l'artisanat aztèques et mayas. En 1976, 1977 et 1978, il prend part à diverses expositions collectives. Ses deux dernières collaborations de l'an dernier: *Événement*, des sculptures mobiles mues par énergie cycliste, à Montréal, et *Parcours*, performance au Musée d'Art Contemporain.

En 1978, Claude-Paul Gauthier est devenu président du Conseil de la Sculpture du Québec.